



DÉPARTEMENT DES HAUTES ALPES

**Mairie de SAINT SAUVEUR**  
**05200**

# RESTAURANT SCOLAIRE

## ECOLE DE BARATIER / SAINT- SAUVEUR

### INSCRIPTIONS 2022/2023

#### **Note à l'attention des parents d'élèves inscrits au restaurant scolaire**

Les inscriptions au restaurant scolaire pour l'année 2022/2023 sont ouvertes. Les documents suivants devront impérativement être fournis :

- ❶ **La fiche individuelle de renseignements complétée lisiblement et correctement.**
- ❷ **L'attestation d'assurance extrascolaire en cours de validité pour l'année scolaire.**
- ❸ **Le RIB :** Il est possible d'opter pour le **prélèvement automatique**. Dans ce cas merci de renvoyer un **RIB** à [mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr](mailto:mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr)

-----  
Le règlement intérieur du restaurant scolaire est consultable dans la section « cantine scolaire » du site Internet <http://www.saintsauveur-hautes-alpes.fr/> . Si besoin, la fiche individuelle de renseignement est également téléchargeable sur ce site.

-----  
Les documents d'inscription devront être transmis **au plus tard le 31 juillet à l'adresse :** [mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr](mailto:mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr) ou par voie postale à : **Mairie de Saint-Sauveur - Chef-Lieu - 05200 Saint-Sauveur.**

-----  
Une fois votre compte (ré)activé par le service restaurant scolaire, il vous sera possible d'inscrire votre enfant au restaurant scolaire **à la semaine, au mois ou à l'année** par le biais du site Internet : <https://www.monespacefamille.fr/>



**DATE LIMITE D'INSCRIPTION :**  
**MARDI - 15 HEURES - POUR LA SEMAINE SUIVANTE**  
Soit le mardi 23 août pour une inscription le 1<sup>er</sup> et 02 septembre.